



CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNESSE OUEST STADE OLYMPIQUE DE LA PONTAISE – LAUSANNE 18-19-22 JUIN 2021 – DIRECTIVES AUX ATHLETES



PRAMBULE

Toutes les informations spécifiques aux concours du disque qui se déroule le vendredi 18 juin 2021 au Stade Pierre de Coubertin se trouvent à la fin de ce document, au point 21.

1. ACCES AU STADE | PARKING

Stade olympique de la Pontaise

Adresse

Route des Plaines-du-Loup 7, 1018 Lausanne

En transports publics

Depuis la gare de Lausanne, prendre le métro M2 (direction Croisettes) jusqu'à l'arrêt Riponne-Maurice Béjart. Puis prendre le bus n°1 à l'arrêt Rue-Neuve, jusqu'à l'arrêt Stade Olympique.

En voiture

Prendre la sortie d'autoroute « Lausanne-Blécherette ». Suivre le panneau Stade Olympique.

2. VESTIAIRES

En raison de la crise sanitaire, les athlètes pénètrent sur l'installation de compétition en tenue de sport. Les vestiaires peuvent être utilisés pour se changer. Au maximum 2 personnes peuvent se trouver dans un vestiaire. **Il est interdit d'utiliser les douches.**

3. DISCIPLINES ANNULEES, PASSEES EN MEETING C OU REGROUPEES

N'ayant pas atteint le nombre de 5 athlètes à la clôture des inscriptions, conformément au RO de Swiss Athletics, les disciplines suivantes ont été soit annulées, soit regroupées avec la catégorie supérieure (*droit au médaille dans la catégorie supérieur, mais pas de classement dans la catégorie respectivo*), soit passées en meeting C. Dans ce dernier cas, aucune médaille ne sera décernée.

a. Disciplines annulées

- Perche U14 M/W
- 3000 m U18 W

b. Disciplines passées en meeting C

- Disque U18 M
- Triple sauts U18 M

c. Disciplines regroupées dans la catégorie supérieure

- Perche U16 M > Concours et classement avec la catégorie U18 M
- Triple sauts U16 W > Concours et classement avec la catégorie U18 W

4. DOSSARDS | LICENCES

La remise des dossards et la chambre d'appel se trouvent dans la salle polyvalente qui se trouve dans la partie Sud du stade (voir plan annexé).

Heures d'ouverture de la salle polyvalente : 07h00 (samedi et dimanche)

Tous les participant(e)s doivent être en possession d'une licence Swiss Athletics 2021 valable. Les dossards seront portés sans être pliés et de manière lisible sur le buste. Pour les sauts en hauteur et à la perche, le dossard pourra être porté sur le buste ou dans le dos. **Si un athlète concours plusieurs jours, le même dossard est valable pour les différents jours. Aucun autre dossard ne lui sera remis.** Pour les courses un numéro supplémentaire sera remis lors du départ. Celui-ci devra être porté sur le côté droit du short.

5. APPEL

La chambre d'appel se trouve dans la salle polyvalente (voir plan). Tous les participant(e)s ou (leur représentant) devront s'y présenter **60 minutes (90 minutes pour la Perche)** avant le début de la compétition de leur discipline pour y faire une croix sur chacune des listes de discipline sur lesquelles ils figurent. Dans le cas contraire, l'athlète se verra évincer de la discipline et la finance d'inscription non remboursée.

Ensuite pour les compétitions des courses les séries seront constituées et les couloirs tirés au sort. Les concurrent(e)s n'ayant pas cochés les listes se verront exclu(e)s de la compétition.

Les athlètes qualifié(e)s pour une demi-finale ou une finale ne se présenteront plus à la chambre d'appel mais se rendront directement à la Callroom (place de rassemblement) (selon chiffre 7).

La composition des courses des tours suivants sera disponible sur le LiveResults.

Renoncement et repêchage pour le prochain tour

a. *Le prochain tour a lieu le même jour*

Tout athlète qui renonce à participer au tour suivant (demi-finale ou finale), qui a lieu le même jour, s'annonce au plus tard 60 minutes avant le début du prochain tour au bureau des calculs. Si l'annonce du désistement est faite dans le délai imparti, un repêchage a lieu pour la demi-finale ou finale.

b. *Le prochain tour a lieu le lendemain*

Tout athlète qui renonce à participer à la finale, qui a lieu le lendemain des séries, s'annonce au plus tard 30 minutes après la fin de ces dernières au bureau des calculs. Si l'annonce du désistement est faite dans le délai imparti, un repêchage a lieu pour la demi-finale ou finale.

c. *Absence injustifiée*

Selon l'IWR, article 142.4, l'absence non motivée de l'athlète concerné entraînera l'annulation dans toutes les autres disciplines des championnats.

6. ECHAUFFEMENT

L'échauffement pour les courses, les sauts et les lancers se fera seulement sur les emplacements prévus à cet effet (voir plan annexé). Sur l'emplacement de concours les sauts et les lancers préparatoires seront effectués selon le règlement IAAF.

7. CALLROOM | RASSEMBLEMENT POUR LA COMPETITION

Les participant(e)s **ou son représentant, si en compétition uniquement**, se réuniront à la Callroom (place de rassemblement) avant toutes les compétitions (éliminatoires, demi-finales, finales) selon les horaires suivants :

- **60 minutes** avant l'heure du concours pour **le saut à la perche**. Les sauts d'essai se dérouleront immédiatement après sur l'emplacement du concours.
- **40 minutes** avant l'heure du concours pour **les sauts longueur, triple & hauteur**. Les sauts d'essai se dérouleront immédiatement après sur l'emplacement du concours.
- **30 minutes** avant l'heure du concours pour **les lancers**. Les lancers d'essai se dérouleront immédiatement après sur l'emplacement du concours.
- **20 minutes** avant l'heure du départ pour **les courses**.

Les athlètes seront amenés(e)s en groupe à l'emplacement de compétition. Aucun déplacement individuel ne sera toléré. L'athlète qui ne se trouve pas au rassemblement à l'heure fixée (ou ne se fait pas représenter) se verra interdire de participation à la compétition.

8. TEMPS DE CONCENTRATION

(Tableau selon IAAF)

	Saut en hauteur	Saut à la perche	Autre discipline
Plus de 3 athlètes (ou pour le tout premier essai de chaque athlète)	1 minute	1 minute	1 minute
2 ou 3 athlètes	1 minute 30	2 minutes	1 minute
1 athlète	3 minutes	5 minutes	-
Essais consécutifs	2 minutes	3 minutes	2 minutes

9. UTILISATION DES ENGIN PERSONNELS

Les engins personnels suivant peuvent être utilisés :

Perches, disques, javelots, poids et marteaux. Les engins doivent être présentés au contrôle des engins (salle polyvalente, voir plan) au plus tard **une heure** avant le début du concours. Uniquement les engins personnels contrôlés et marqués par l'organisateur pourront être utilisés.

10. PERSONNES AUTORISEES SUR LES EMPLACEMENTS

Sur les emplacements de compétitions il ne sera toléré ni entraîneurs, ni accompagnants ou autres représentants des clubs. **Le non-respect de cette directive pourra entraîner la disqualification de l'athlète.**

11. DEPART DES EMPLACEMENTS DE COMPETITION

Après les éliminatoires et les demi-finales les participant(e)s quitteront l'emplacement de compétition en groupe. Ceci est également valable pour les disciplines techniques au terme des trois premiers essais éliminatoires (selon IAAF).

12. PRESCRIPTION POUR LA TENUE

Les concurrent(e)s doivent disputer les compétitions avec la tenue officielle de leur club. Si un club ne possède pas de tenue officielle ou que celle-ci n'est pas utilisable pour des raisons diverses, les concurrent(e)s doivent porter une tenue neutre et sans inscription. Cette prescription est également valable pour la cérémonie protocolaire.

Précision importante pour tous/toutes les athlètes

RÈGLE IAAF 144.2 d

La possession ou l'utilisation de caméscopes, magnétophones, radios, lecteurs cassettes ou CD, MP3, téléphones portables ou tout appareil similaire dans la zone de compétition est interdite.

13. PUBLICITE SUR LA TENUE

Lorsqu'un club a conclu un contrat de sponsoring, ses athlètes ont le droit de porter une inscription sur la tenue de compétition et le survêtement pour autant que ce contrat de sponsoring soit agréé par Swiss Athletics. Les athlètes ne doivent pas porter d'autres publicités sur eux/elles que celle admise par Swiss Athletics de façon réglementaire et ceci durant le temps où ils sont sur l'emplacement de compétition (selon RO).

14. DISTINCTIONS

Les trois premiers/premières classé(e)s par disciplines recevront une médaille. Le titre sera décerné uniquement si trois concurrents sont au départ.

15. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Les cérémonies protocolaires auront lieu directement après la finale, selon horaire établi. Les trois premiers/premières classé(e)s de chaque discipline se rendront directement à l'endroit prévu à cet effet (piste couverte, milieu de la ligne droite du 100 m). La cérémonie protocolaire se fera dans la tenue de compétition ou en survêtement du club (selon RO).

16. CANTINE

Une cantine sera à disposition. Son fonctionnement est détaillé dans notre plan de protection COVID-19.

17. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Au cours de ces championnats, des contrôles peuvent être effectués.

18. SAMARITAINS

Un poste de samaritains se trouve sur l'emplacement de la compétition.

19. ASSURANCES

L'assurance couvrant les accidents, vols etc... sont l'affaire des participants(e)s. L'organisateur et Swiss Athletics déclinent toute responsabilité.

20. PLAN DE PROTECTION COVID-19

Toutes les personnes présentes sur le site de la compétition sont tenues d'en prendre connaissance.

21. DISPOSITIONS PARTICULIERES CONCOURS DU DISQUE STADE PIERRE DE COUBERTIN – VENDREDI 18 JUIN 2021

(Seules les précisions liées au lieu figure ci-dessous. Pour le reste, veuillez vous référer aux points traités ci-dessus.)

a. Accès et parking

Stade Pierre de Coubertin

Adresse

Centre sportif de Vidy, avenue Pierre-de-Coubertin 9, 1007 Lausanne

En transports publics

Depuis la gare de Lausanne, prendre le métro M2 (direction Ouchy-Olympique) jusqu'à l'arrêt terminus Ouchy-Olympique et ensuite le Bus N° 24 jusqu'au Stade de Coubertin.

En voiture

Prendre la sortie Lausanne-Sud et suivent les panneaux Lausanne-Vidy (*direction Ouchy, puis Stade Pierre de Coubertin*).

Parking

Les participant(e)s utiliseront les places de parc publiques.

b. Vestiaires

En raison de la crise sanitaire, les athlètes pénètrent sur l'installation de compétition en tenue de sport. Pas de vestiaires à disposition.

c. Dossards & licences

La remise des dossards et la chambre d'appel se font directement sur l'emplacement du concours.

Heures d'ouverture : Dès 16h30

d. Callroom | Rassemblement pour la compétition

Se fait directement sur l'emplacement du concours.

e. Contrôle des engins

Se fait directement sur l'emplacement du concours.

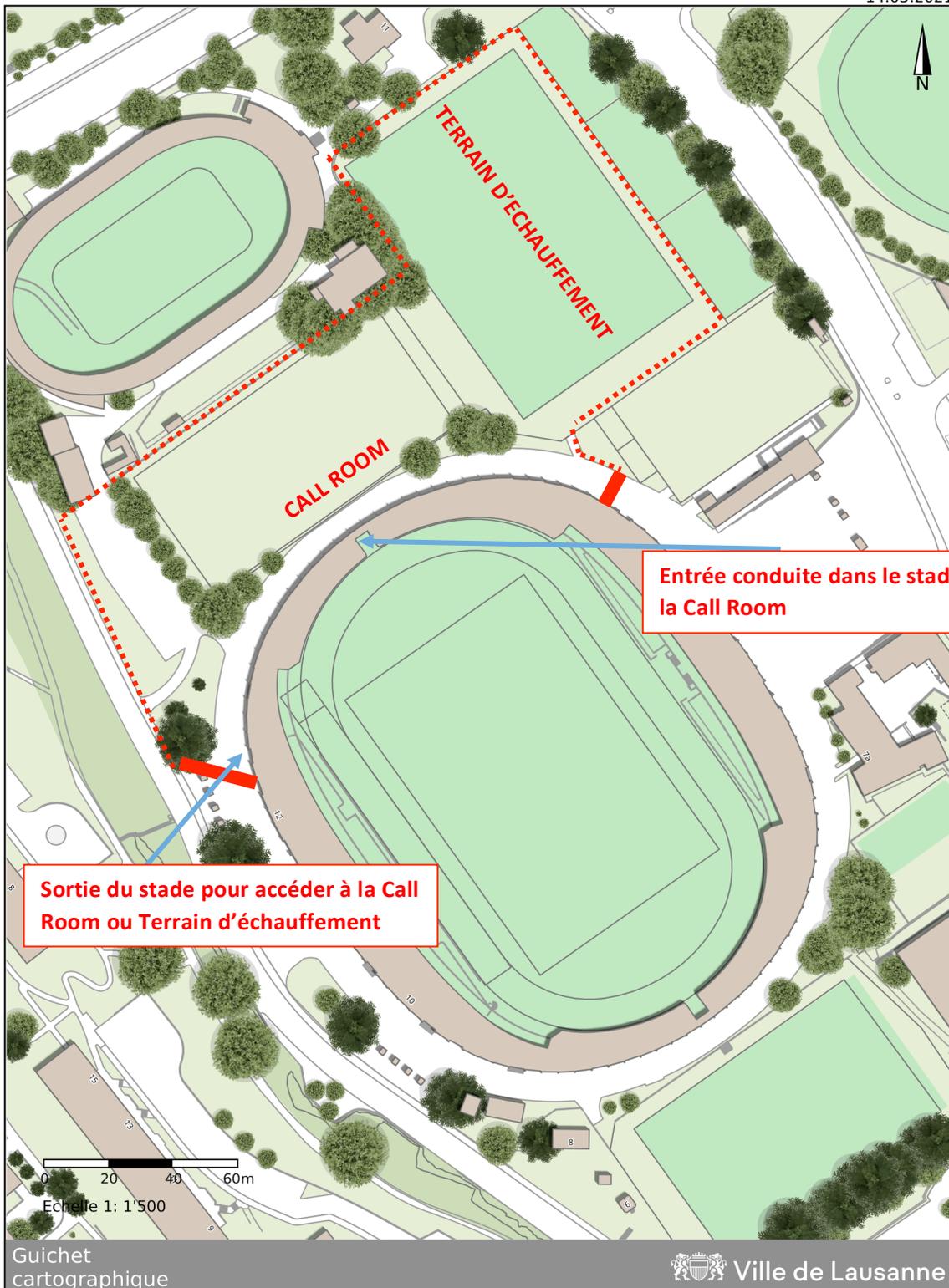
f. Cérémonies protocolaires

Se fait sur place, directement au terme du concours.

Annexe : - Plan des installations

Zone extérieure au stade, faisant partie de l'espace de compétition Dispositif de sécurité

14.05.2021



Entrée conduite dans le stade après la Call Room

Sortie du stade pour accéder à la Call Room ou Terrain d'échauffement

— = Barrière Vauban gardée

..... = Délimitation physique de la zone de compétition (grillage)